Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

NEUVILLE-AUX-BOIS

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Eaux brutes 5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 5
1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
1.6. Eaux traitées 7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015 7
1.6.2. Production 7
1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
1.6.5. Autres volumes 9
1.6.6. Volume consommé autorisé 9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
2.1. Modalités de tarification 10
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 10
3. Indicateurs de performance 13
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 13
3.3. Indicateurs de performance du réseau 15
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 15
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 16
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 17
4. Financement des investissements 19
4.1. Branchements en plomb 19
4.2. Montants financiers 19
4.3. État de la dette du service 19
4.4. Amortissements 19
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 20
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 21
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 22

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : NEUVILLE-AUX-BOIS
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☑	☐
Traitement (1)	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☑	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : NEUVILLE-AUX-BOIS ET BOUGY ET VILLEREAU
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : …… ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 26/04/2004 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : …… ☑ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☐ **régie**
☑ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**
☐ **délégation de service public : concession**

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 4 228 habitants au 31/12/2015 (4 170 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 292 abonnés au 31/12/2015 (2 204 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
NEUVILLE-AUX-BOIS					
Total	**2 204**			**2 292**	**4%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,03 abonnés/km au 31/12/2015 (38,57 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,89 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 97,85 m^3/abonné au 31/12/2015. (102,44 m^3/abonné au 31/12/2014).

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

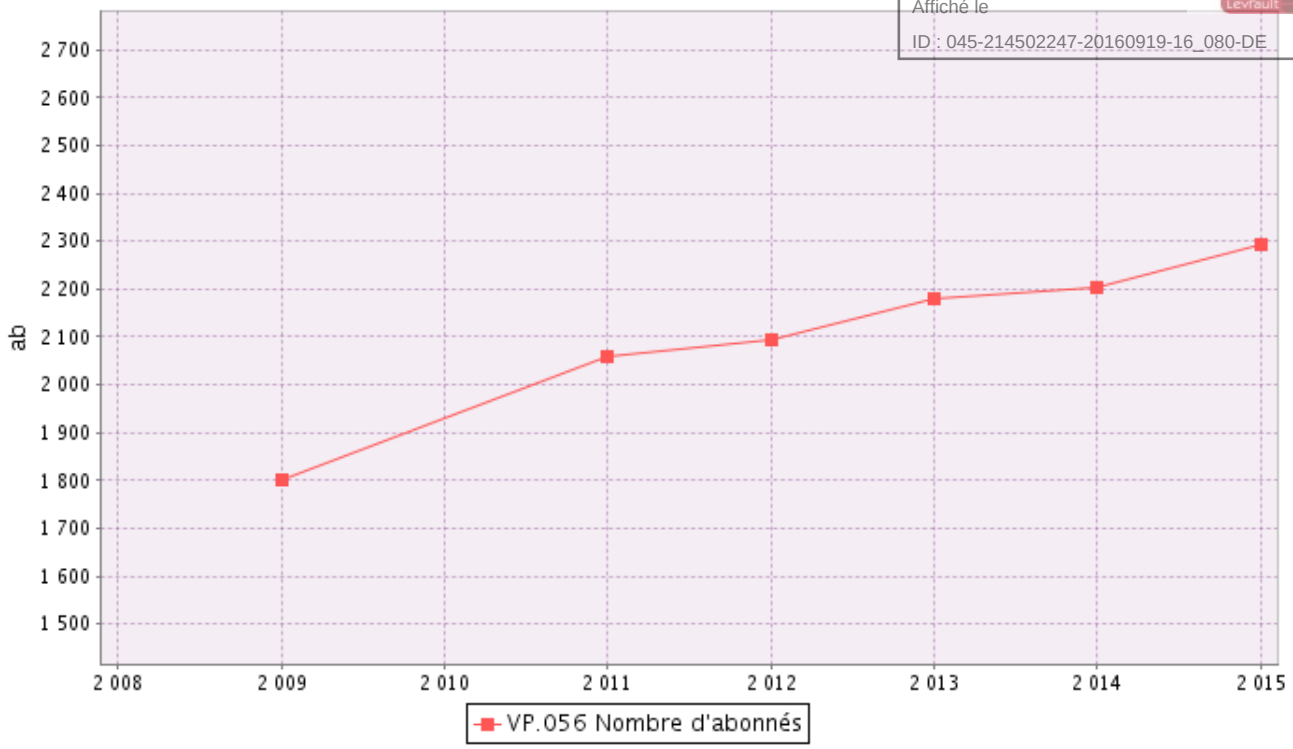

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 385 530 m^3 pour l'exercice 2015 (382 937 pour l'exercice 2014).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m^3	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m^3	Variation en %
Forage de la motte-F2			382 937	385 530	**0,7%**
Total			382 937	385 530	**0,7%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

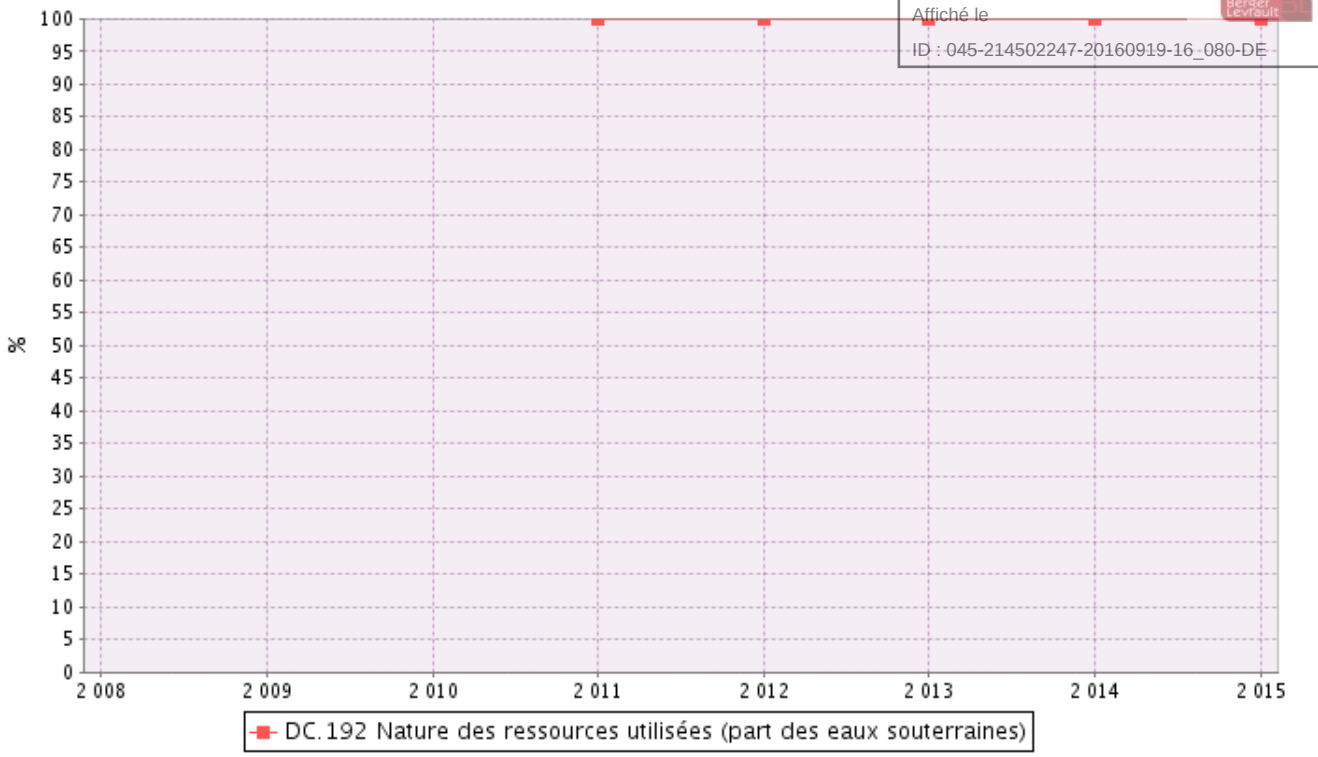

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	**Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³**	**Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³**	**Observations**
Total			

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015

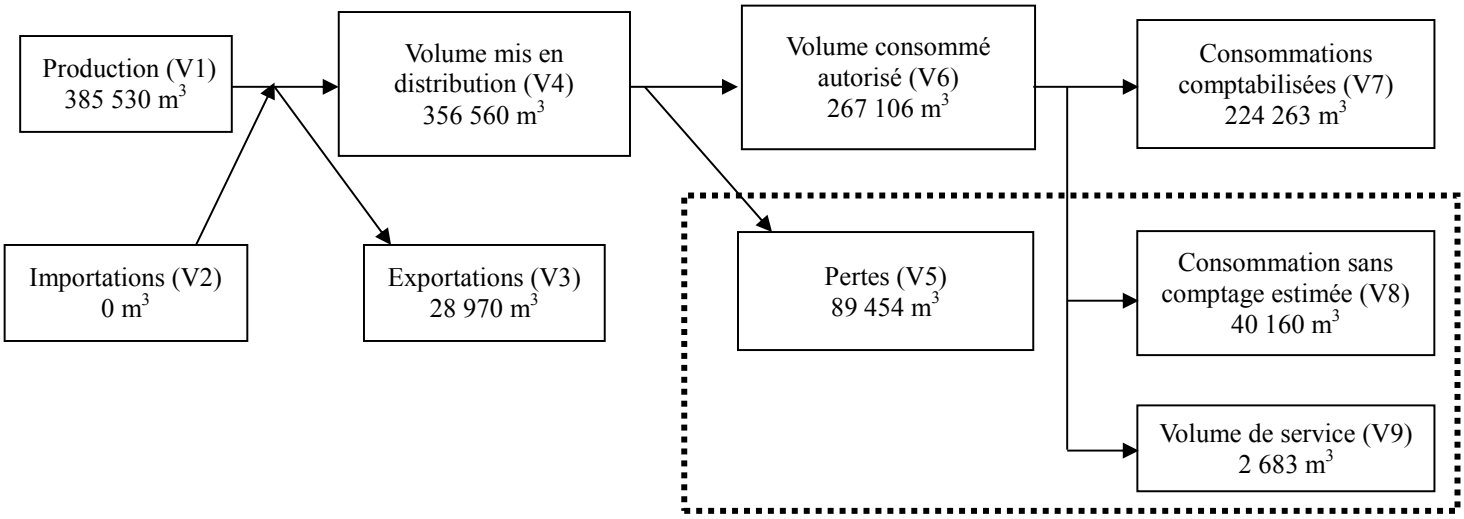

1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de la Motte	Déferrisation - Démanganisation

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m3	Volume produit durant l'exercice 2015 en m3	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage de la motte-F2	382 937	385 530	0,7%	60
Total du volume produit (V1)	**382 937**	**385 530**	**0,7%**	**60**

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

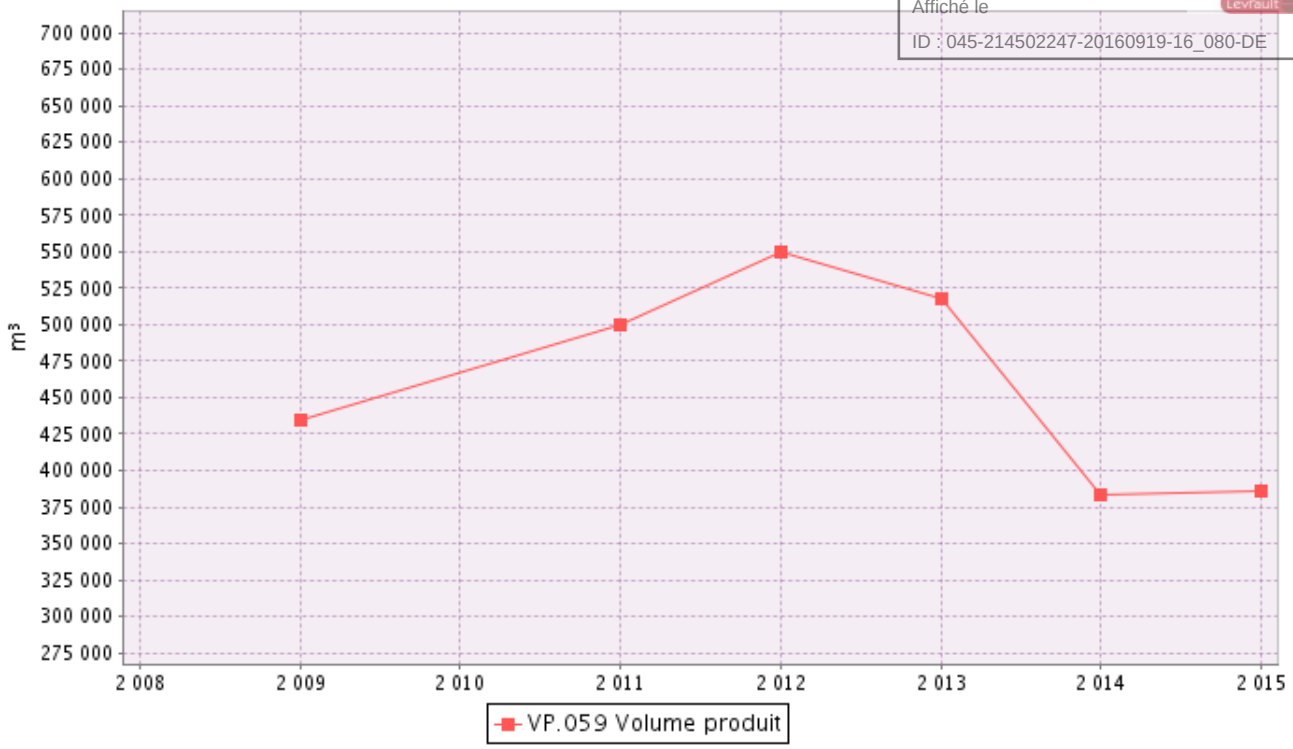

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**0**	**0**	**____%**	**____**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques[(1)]	225 783	224 263	-0,7%
Abonnés non domestiques	0	0	____%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**225 783**	**224 263**	**-0,7%**
Service de [(2)]			
Service de [(2)]			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**33 867**	**28 970**	**-14,5%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

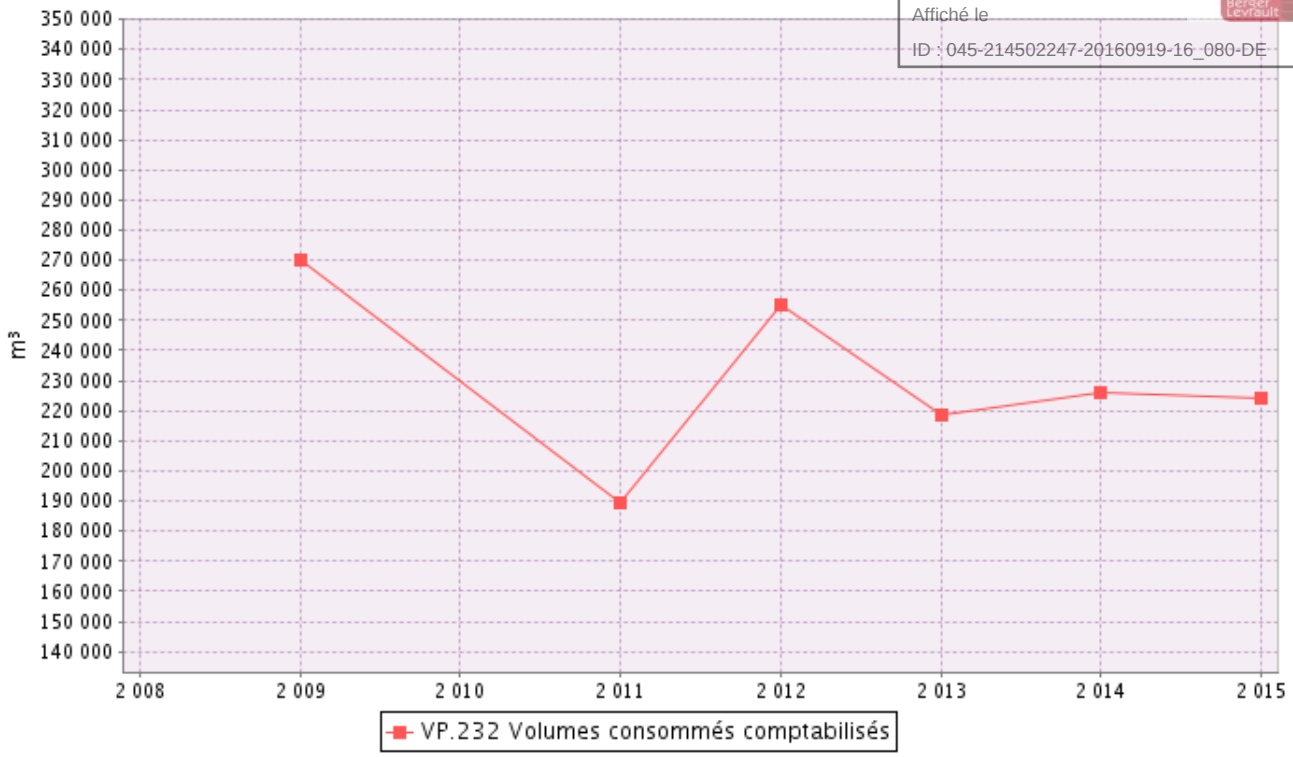

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**40 160**	**40 160**	**0%**
Volume de service (V9)	**3 670**	**2 683**	**-26,9%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**269 613**	**267 106**	**-0,9%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 57,26 kilomètres au 31/12/2015 (57,14 au 31/12/2014).

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-21450324[illegible]16_080-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : _____€ au 01/01/2015
_____€ au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	12.50 €	12.50 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 120 m³	0,85 €/m³	0.90 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 120 m³	____ €/m³	0 €/m³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m³	0 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m³	0,38 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	0 €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	0 €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/03/2015 effective à compter du 01/04/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du / / effective à compter du __/__/____ fixant ...
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	102,00	108,00	5,9%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	102,00	108,00	5,9%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	____	____	____%
Part proportionnelle	____	____	____%
Montant HT de la facture de 120 m^3 revenant au délégataire	____	____	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	____	0,00	____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	____	0,00	____%
Autre :	____	0,00	____%
TVA	8,12	8,45	4,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	53,72	54,05	0,6%
Total	**155,72**	**162,05**	**4,1%**
Prix TTC au m^3	**1,30**	**1,35**	**3,8%**

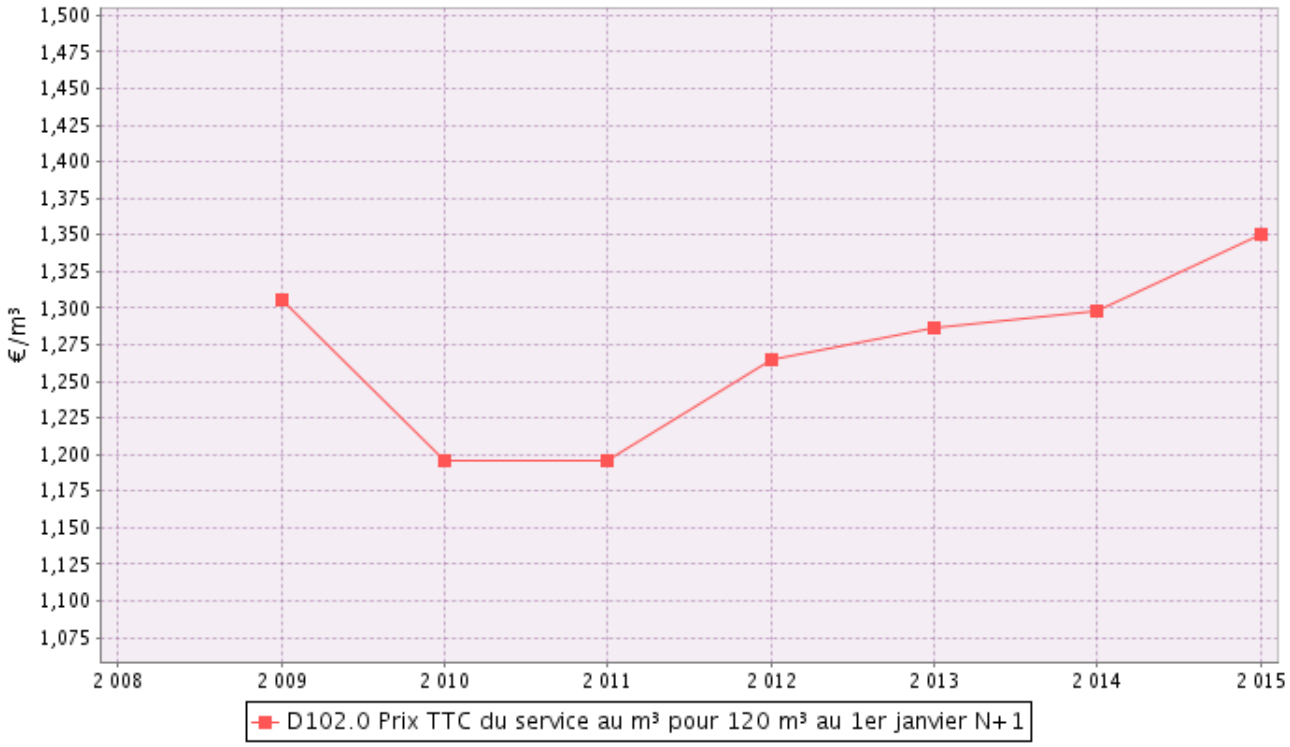

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m^3	Prix au 01/01/2016 en €/m^3
NEUVILLE-AUX-BOIS		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

x annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

x annuelle
□ semestrielle
□ trimestrielle
□ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 224 263 m^3/an (225 783 m^3/an en 2014).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
Rechemisage et réhabilitation du forage du château d'eau
Changement de l'armoire et de l'automate du château d'eau
Remplacement de la pompe de forage et de la colonne
2ème pompe de forage
Remplacement du démarreur
Renouvellement des canalisations d'eau potable rue de Montigny
Renouvellement des canalisations d'eau potable rue du Temple
Extension des réseaux d'eau potable allée René Cassin

Recettes

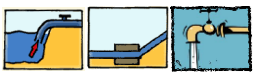

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	**313 467**	**322 406**	**2.77 %**
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux	**20 221**	**14 155**	**- 30.00 %**
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	**333 688**	**336 561**	**0.86 %**

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 322 406 € (313 467 € au 31/12/2014).

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	14	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	14	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16-080-DE

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**85**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	79,3 %	76,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	14,55	14,17
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	64,7 %	62,9 %

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

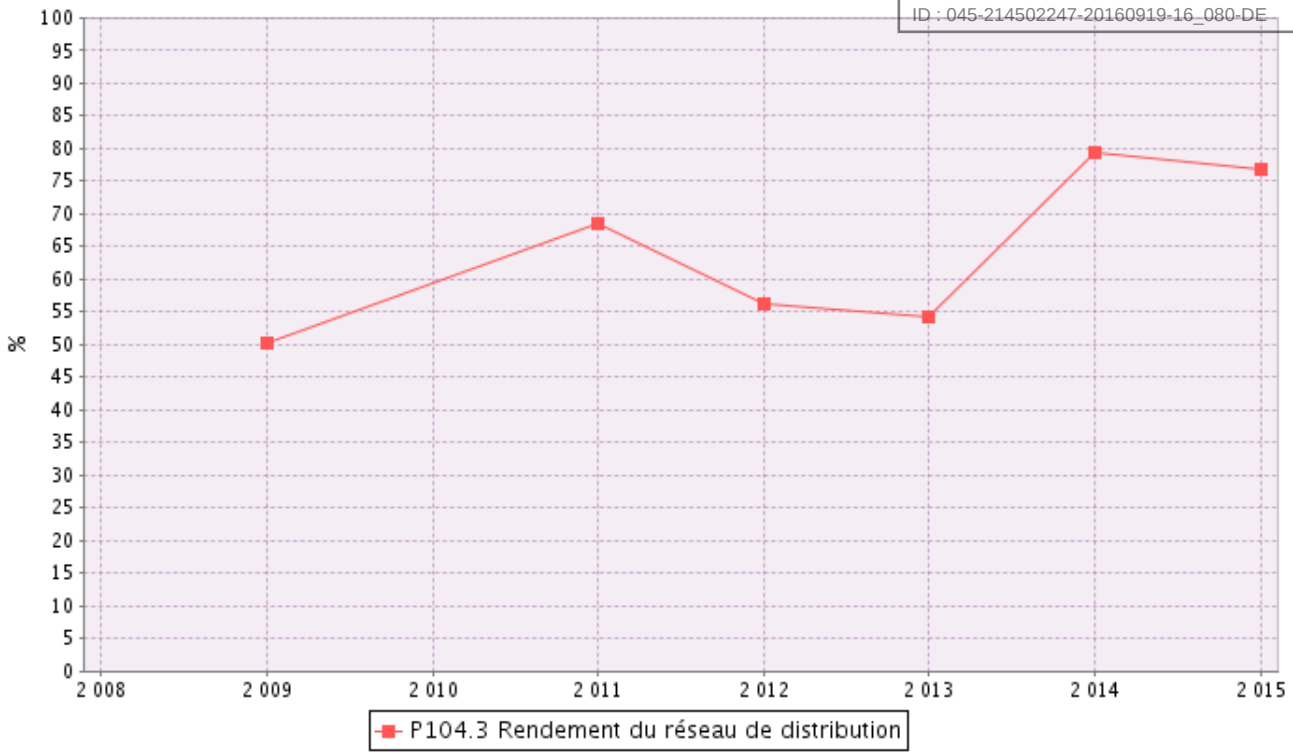

3.3.2. *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6,3 m^3/j/km (5,9 en 2014).

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 4,3 m^3/j/km (3,8 en 2014).

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

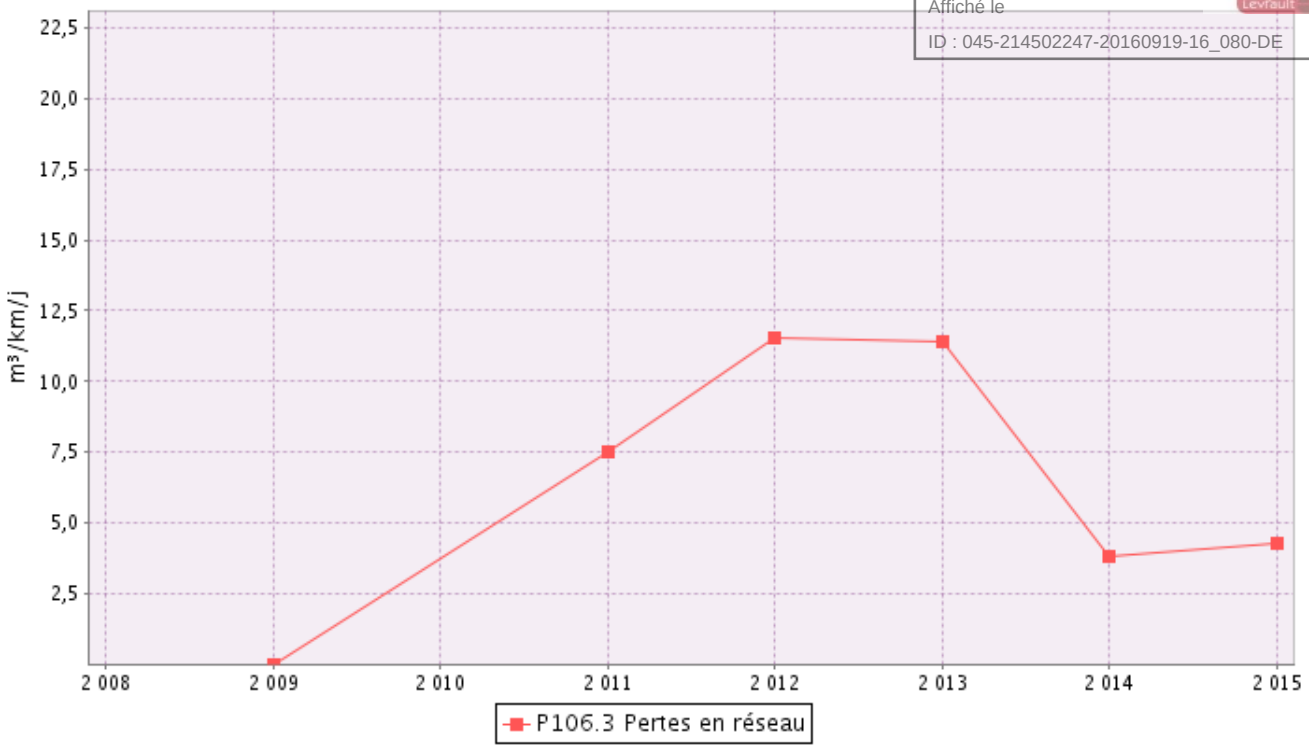

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

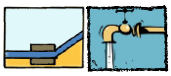

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0.363	0.586	2.425	0.00	0.844

Au cours des 5 dernières années, 4,22 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,47% (1,04 en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2014).

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	32	42
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		3
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	32	39
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	7.14 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	100 %	92.86 %

4.2. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	100 100	223 656
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		22 276.69	21 739.13
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	512.09	537.56
	en intérêts	991.21	968.94

4.4. Amortissements

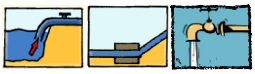

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 60 025.66 € (58 001.75 € en 2014).

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

4.5. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*

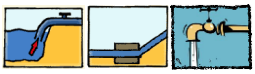

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable en 2016	45 848 €	

4.6. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

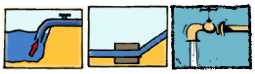

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2015 (0,0103 €/m^3 en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 23/09/2016
Reçu en préfecture le 23/09/2016
Affiché le
ID : 045-214502247-20160919-16_080-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 170	4 228
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,3	1,35
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,3%	76,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,9	6,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,8	4,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,04%	1,47%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0103	0